

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2019

\* \* \* \*

L'an deux mil dix-neuf, le 11 juin, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 04 juin 2019 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE Claire, SELIMBAYE Yolen, FAUBET Benoit Adjoints, Mmes BOBINEAU Catherine, BULLIDO Valérie, COLAS Sophie, FAUBET Emilie, DUBREUILH Yves, SICHE-CADET Yann,

Absents excusés : M. BOULET Michaël, CLAVERIN Gilles VIEIRA Pascal pouvoir à M.HENRY  
Mmes SENAC, DAVID, BERTOT, DRAIN, LE CLAIRE, CHOLET.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil : aucune observation n'étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **I 2019-54 : FDAEC**

Suite à la réunion du 28 mai dernier portant attribution du FDAEC, Monsieur le Maire fait part au conseil du montant alloué par le Département à la commune qui s'élève à 24 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Sollicite auprès du Conseil Départemental cette aide financière au titre du FDAEC
- Autoriser Mr le Maire à solliciter cette subvention

### **II 2019- 55 : Modification du règlement de la cantine**

Sur proposition de la commission, considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 4 comme suit : « en cas de récidive, une exclusion de 2 jours du restaurant scolaire sera prononcée. »

Oùï le rapport de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de modification et accepte ledit règlement.

### **III 2019- 56 : Convention avec la CALI pour la mise à disposition d'un responsable Administratif ALSH et APS mutualisé avec la Commune de Moulon**

Dans le cadre de la bonne organisation des services et considérant l'insuffisance de temps administratif concédé à la Directrice de l'Alsh et l'APS par la CALI. Celle-ci propose de mettre à disposition un responsable administratif à la commune de Génissac sur une durée hebdomadaire de 12 h00, qui aura en charge le suivi du pointage (alsh, aps) la facturation, les plannings des agents, les bilans et déclarations CAF MSA, gestion des dossiers scolaires.

Cette personne viendra renforcer la Directrice de l'ALSH et de l'APS afin qu'elle puisse développer des activités pédagogiques.

Elle occupera un poste mutualisé avec la commune de Moulon.

La commune prendra en charge cette mise à disposition via un titre de recettes émis par les services de la CALI

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte cette mise à disposition et autorise Mr le Maire à signer la convention.

### **PLU : Arrêt de la révision générale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la révision générale du PLU est sur le point d'être arrêtée. La compétence étant du ressort de la Cali, le conseil municipal ne délibèrera pas sur l'arrêt mais ce sera la CALI qui par délibération du conseil communautaire arrêtera le PLU.

Monsieur le Maire rappelle le contexte, la révision a été prescrite en Août 2015, si l'étude a été longue en raison des changements de locaux mais également face aux dysfonctionnements du cabinet Verdi, le retard a été rattrapé en l'espace de quelques semaines.

Pour résumer : Quelque 10ha de surface à bâtir ont été retirés au profit de l'espace agricole, prélevés notamment sur les parties laissées par erreur constructibles en zone inondable.

La zone 1au des hauts de Génissac fait l'objet d'un OAP qui prévoit la construction de 65 logements qui se dérouleront en deux ou trois phases. Le PLU y prévoit 30 % de logements sociaux (logements destinés aux personnes aux revenus modestes).

Les PPA personnes publiques associées n'ont pas fait de remarques importantes ou bloquantes. Il est souligné que la densification des bourgs incitée par la loi risque d'accentuer les problèmes de voisinages. Nous aurons à réfléchir sur des solutions via des formes urbaines.

Quatre OAP sont prévues ainsi que des voies douces qui permettront des liaisons entre par exemple les hauts de Génissac et le bourg, pour ce qui est de la liaison port/bourg. La liaison piétonne entre le Port et le Bourg par la RD121 est trop dangereuse ou excessivement coûteuse. Un itinéraire partant du Port, empruntant la RD 128 franchissement de la rocade, puis empruntant le chemin d'entretien de la RD 1089 et rejoignant le Bourg par la rue de majesté a été privilégié.

Ayant exposé les grandes lignes, Mr le Maire clôture l'exposé en déplorant l'absence de l'opposition sur un sujet majeur : le devenir de la commune.

### **Questions diverses / Informations**

Info jeunesse : Mr Dubreuilh informe que le programme d'été est en mairie et précise qu'il s'agit d'activités très intéressante à moindre coût.

Service Civique : Mr Dubreuilh rappelle que le conseil municipal l'avait chargé de recruter un service civique, pour la quatrième année, ce service est à la fois un appui au personnel, mais aussi un animateur sur le temps périscolaire à moindre coût car la charge communale ne représente que 10%.

Or alors que Mr Dubreuilh avait trouvé un candidat, le tuteur habituel n'a pas souhaité continuer de ce fait la commune ne pourra pas recruter de service civique à la rentrée prochaine.

Le tuteur n'ayant pas justifié son choix Mr Dubreuilh tient à préciser que l'absence d'un service civique n'est pas le fait de la municipalité mais de la décision du service animation, qui devra assumer son choix pour l'année prochaine.

Journal municipal : il manque des articles

Vente de l'immeuble ex cabinet médical : on attend le retour des domaines

Les marchés de voirie seront mis en linge demain via la plate-forme demat-ampa

Aménagements de sécurité chemin de compassant et de Lamongie : en voie de finalisation

Ecole :

Rappel la Kermesse de l'école aura lieu vendredi 14 juin, Monsieur le Maire invite les élus à s'y rendre

Mr Ferret, référent sécurité de l'académie se joindra à l'équipe municipale pour élaborer un exercice d'alerte sur le temps de la pause méridienne.

Réfection des sanitaires du groupe scolaire, la déclaration préalable a été déposée auprès du services instructeur.

Maraîchage :

Mr le Maire propose à l'école de donner un nom au site de maraîchage, jeudi les enfants de l'école mangeront leurs premiers radis.

Calibus : les horaires et points d'arrêt seront connus début juillet.

En l'absence du responsable du service technique, Mr Faubet demande aux membres d'être vigilants et de signaler tous dysfonctionnements, dangers au secrétariat.

Prochains conseils municipaux : dates proposées

09/07/19 à 20h30

13/08/19 à 20h30

22/08/19 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY remercie les participants et lève la séance à 22h48.